

DEMANDE DE CERTIFICAT DE NAISSANCE

Le certificat de naissance est un document obligatoire à présenter pour toute inscription dans une école de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord. L'inscription de votre enfant sera priorisée au moment où vous aurez présenté tous les documents requis. Nous vous invitons à entamer vos démarches dès maintenant pour obtenir le certificat de naissance de votre enfant. Dès que vous aurez reçu l'original, vous devez le présenter au secrétariat de l'école.

Enfant né au Québec

En consultant le site Internet Services Québec Citoyens au :

http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/DevenirParent/Pages/certif_acte_civil_naisn.aspx ou le site de l'état civil du Québec au : <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre.html>

Compléter la demande en ligne ou l'acheminer par la poste au :

Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec)
G1V 5C6

ou vous présenter au bureau régional le plus proche :

275, rue Latour, RC, bureau 02 Saint-
Jérôme (Québec)
J7Z 0J7

Heures d'ouverture (lundi au vendredi): de 8h30 à 16h30

Enfant né en Ontario

En consultant le site Internet Service Ontario au :

<https://www.ontario.ca/fr/page/obtenir-ou-remplacer-un-certificat-de-naissance-de-lontario>

Compléter la demande en ligne, l'acheminer par télécopieur au 1 807 343-7459 ou par la poste au :

Service Ontario
189 Red River, C.P. 4600
Thunder Bay, (Ontario)
P7B 6L8